



Luxembourg, le 31 octobre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence des Nations Unies sur la biodiversité : Le Luxembourg doit enfin assumer ses responsabilités pour la préservation de sa base de vie !

La 16e conférence des Nations Unies sur la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se tient ces jours-ci à Cali, en Colombie.

À Cali, il s'agit pour la communauté mondiale d'ancrer des mesures efficaces de protection et de restauration de la nature. Car la situation est dramatique : le monde entier est menacé d'un effondrement écologique et de la disparition des bases de la vie humaine. Il est impératif, comme le demandent les organisations de protection de la nature du monde entier, d'établir des directives claires pour surveiller l'état de la nature, de garantir le financement de la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale et de respecter les droits de l'homme.

Le ministre luxembourgeois de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité Serge Wilmes a également participé à la Conférence mondiale sur la biodiversité.

Il est toutefois extrêmement préoccupant que, seulement un mois avant la conférence internationale sur la biodiversité, les États membres de l'UE aient voté en faveur de l'abaissement du statut de protection du loup – le Luxembourg soutenait cette décision. Cela paraît presque schizophrène quand on sait que, lors de la conférence mondiale sur la biodiversité, on demande aux pays du Sud global de redoubler d'efforts pour protéger leurs grands prédateurs...

Mais surtout : au Luxembourg même, nous manquons rapidement et gravement les objectifs fixés, pour lesquels nous voulons convaincre d'autres pays. Jusqu'à présent, on ne voit pas que le ministre de la biodiversité lui-même assume ses responsabilités dans ce pays.

Quelques exemples :

- Dans les discussions sur l'orientation de la politique agricole, les aspects relatifs à la biodiversité sont laissés de côté, et les deux ministères sont loin de l'approche interministérielle nécessaire ;

- Les habitats protégés, comme les prairies maigres de fauche, ont fortement diminué malgré leur statut de protection, et la situation des oiseaux nicheurs des prairies a continué de se dégrader, comme le montre la dernière édition de la Liste rouge ;
- Les mesures inscrites dans le plan national de protection de la nature, qui doivent être atteintes d'ici 2030, avancent très lentement : chaque année, 570 hectares de prairies maigres de fauche de plaine devraient être restaurés, alors qu'en réalité, moins de 10 % le sont ;
- Le gouvernement prévoit de renoncer sans base scientifique à des mesures de compensation en milieu urbain, au détriment d'espèces animales déjà menacées et sans tenir compte de la qualité de vie des riverains ;
- Les services écosystémiques ne sont toujours pas suffisamment pris en compte et valorisés. Les agriculteurs sont toujours subventionnés en fonction de la surface agricole et non en fonction des services écosystémiques qu'ils fournissent à la société - les avantages économiques, sanitaires et sociaux de la protection de la biodiversité sont toujours flagrants ;
- ...

En outre, le Luxembourg continue d'alimenter la crise de la biodiversité par une politique de subventions mal orientée - des subventions nuisibles à la nature - et les mesures offensives de protection de la nature n'avancent que timidement.

Par conséquent : Des conférences comme celle sur la biodiversité mondiale sont importantes.

Mais la crédibilité politique - et le succès de la protection de la biodiversité - s'obtiennent avant tout par des actions concrètes dans son propre pays. C'est là que le ministre Wilmes, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, est enfin appelé à agir de manière conséquente.

Contact:

Claire Wolff, Mouvement Ecologique, Responsable biodiversité : 43 90 30 35

claire.wolff@oeko.lu

Contexte :

"Du 21 octobre au 11 novembre 2024, les quelque 200 États parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique se réuniront en Colombie pour leur 16e conférence (COP16). Les négociations se concentreront sur la mise en œuvre du "Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal". Cet accord sur la biodiversité a été adopté en 2022 en Chine et au Canada et formule de nouveaux objectifs pour la protection de la nature d'ici 2030. Il s'agit de se mettre d'accord sur des feuilles de route et des instruments afin de se rapprocher réellement de ces objectifs. En outre, il manque un financement suffisant pour mettre en œuvre les objectifs, en particulier dans les pays à faible capacité financière. Parallèlement, les dépenses mondiales pour les subventions nuisibles à l'environnement dépassent de loin les finances nécessaires pour sauver la nature. Les pays du Sud demandent à ceux du Nord d'assumer leurs responsabilités face à la destruction de la nature mondiale, qui est alimentée par l'immense empreinte écologique des pays industrialisés". - Bund für Umwelt und Naturschutz, communiqué de presse du 21 octobre 2024.